



# BEAUTOUR



**Appel à projets Recherche de la Région des Pays de la Loire :**

**B.E.A.U.T.O.U.R.**

**2016**

**Biodiversité, Ecosystème, Agriculture, Urbanisme, Territoire,  
un Outil de travail et d'Union pour la Recherche**

# Programme de Recherche Partenariale Environnement et Biodiversité

## I - Orientations stratégiques

La Région des Pays de la Loire a ouvert le Centre Beautour le 25 juin 2013. Dès le départ ce projet a rassemblé un grand nombre de partenaires issus du monde associatif ou de la recherche. L'un des objectifs majeur du centre est de poursuivre ce travail collaboratif en développant et en animant un véritable réseau de compétences pour favoriser l'échange de connaissances et la mise en place d'actions collectives.

Point de rencontre, le Centre régional de la Biodiversité de Beautour met à disposition des associations et des chercheurs, ses bureaux, salles de réunion, laboratoires et matériel.

Une instance de concertation dédiée à la Recherche a été créée au sein de la SPL « Pays de la Loire Environnement et Biodiversité », entité gestionnaire du centre : le conseil scientifique.

Beautour développe en effet un axe lié à la recherche et l'innovation en partenariat avec les universitaires et les chercheurs (Université de Nantes et d'Angers, IUT de la Roche-sur-Yon, Agrocampus, ESA, INRA, ONIRIS,...) ainsi que d'autres acteurs (Lycée Nature, Chambre d'agriculture, LPO, Gretia,...). L'objectif est d'accompagner et d'accueillir des projets scientifiques de dimension régionale et nationale tout en proposant un « terrain d'expérimentation » privilégié.

Concrétisation de cette action le Beautour Lab a vu le jour en 2015 et cet appel à projet est un des moyens pour alimenter les projets sur ce territoire.

Les objectifs généraux de cet appel à projet sont les suivants :

- Favoriser les synergies, l'échange et le transfert de connaissances, de points de vue, de pratiques entre la société civile (collectivités, associations, entreprises) et les chercheurs, les laboratoires de sciences ou d'autres domaines (sociologie, économie...) ;
- Alimenter le Beautour Lab pour en faire un site pilote de recherche et suivi de la biodiversité bocagère et périurbaine.
- Mieux comprendre les relations et interactions entre les activités humaines et la biodiversité (agriculture, gestion de l'espace,...) et apporter une aide à la décision pour les politiques publiques et la société en général ;

## II - Objectif et critères de sélection

L'appel à projet concerne les projets de recherches partenariales sur la biodiversité en Pays de la Loire.

Les sciences naturelles et sociales sont plus particulièrement visées dans cet AAP.

Les candidatures ne peuvent pas être portées par un candidat unique, c'est obligatoirement une association composée d'au moins un membre académique et un membre de la société civile. La constitution d'une équipe composée d'au moins trois partenaires est conseillée.

**Les porteurs doivent impérativement impliquer le Centre Beautour dans leur projet.**

Les objectifs de l'appel à projet sont de :

- Améliorer les connaissances sur le fonctionnement de l'éco complexe bocager.
- Soutenir des projets de recherche autour de la problématique de conservation de la biodiversité et de la gestion des espaces en zones bocagères et périurbaine en étudiant notamment les principes de continuités écologiques. L'objectif étant ici d'impliquer les équipes de recherche fondamentale dans des actions de conservations appliquées pour aider les décideurs et les gestionnaires d'espaces.
- Construire des partenariats entre laboratoires et partenaires de la société civile.
- Faire vivre le Beautour Lab et l'alimenter en données.
- Contribuer à des programmes de sciences participatives (déclinaison de programmes nationaux ou autres programmes) adaptées au contexte régional, impliquant des acteurs régionaux et ayant un volet d'application sur le territoire de Beautour,

### Critères de sélection :

- ✓ le niveau d'implication sur le Beautour Lab (surfaces concernées, quantités de données,...)
- ✓ la qualité de la stratégie de valorisation envisagée sur le Centre Beautour (culture scientifique),
- ✓ la qualité scientifique,
- ✓ l'implication équilibrée entre les partenaires de la recherche et de la société civile,
- ✓ la qualité de la gouvernance et du pilotage tant scientifique qu'administratif du projet,
- ✓ le niveau d'engagement des partenaires (ressources humaines et financières mobilisées, poids du projet dans leur activité, impact sur la création de postes),
- ✓ la qualité de mobilisation de la société civile,
- ✓ la cohérence par rapport à la politique de la région en matière de recherche et de biodiversité
- ✓ l'impact attendu en termes de mobilisation de cofinancements (des tutelles, de l'Etat, des autres collectivités locales, de l'Europe),

### III – Cahier des charges et spécificités

La SPL Pays de la Loire Environnement et Biodiversité lance et instruit, l'appel à projets pour le compte de la Région des Pays de la Loire.

La décision d'attribution et le financement sont effectués par la Région des Pays de la Loire.

Pour 2016, le montant alloué globalement sera de 200 000 euros maximum.

Le montant maximum de financement régional par projet est de 50 000 euros, les porteurs de projet apportant au moins 20% du montant total.

Le soutien régional est fléché sur les dépenses liées au projet (recrutements CDD, consommables, déplacements, ...).

Le co-financement pourra être justifié par exemple par :

- fonds propres (mécénats, apports des autres partenaires,...)
- autres appels à projets nationaux
- temps et frais de personnels non permanents (post-doc, doctorant, stagiaires, service civique...)

Ne sont pas éligibles en co-financements :

- les personnels permanents et les frais de gestion des établissements de recherche de la Région des Pays de la Loire
- les contributions volontaires (prestations ou don en nature, bénévolat)

### IV - La procédure de dépôt et de sélection des projets

#### **1 - À qui s'adresse cet appel à projets**

Cet appel à projets s'adresse à l'ensemble des équipes de recherche des Pays de la Loire, sans distinction de disciplines, associées obligatoirement à un partenaire de la société civile,

Ainsi l'appel est ouvert :

- aux établissements de recherche et d'enseignement supérieur,
- aux organismes de la société civile, associations, collectivités, établissements,...

#### **2 - Procédure de sélection des projets**

1. **Le projet complet** doit être rédigé à partir de la trame figurant en annexe, et adressé à la SPL sous deux formes :

- en version électronique, à l'adresse : [isabelle.liblin@beautour-paysdelaloire.fr](mailto:isabelle.liblin@beautour-paysdelaloire.fr)

Afin de faciliter l'envoi du dossier aux experts externes, le projet devra être adressé à la Région en format PDF d'une taille maximale de 2 Mo.

- et en version papier, en un exemplaire, à l'attention du Président de la SPL :

SPL Pays de la Loire Environnement et Biodiversité

Beautour

85 000 La Roche sur Yon

Tout projet sera présenté selon la structure du formulaire « type » de réponse à l'appel à projets, en veillant à ce que toutes les rubriques soient renseignées.

2. **Expertise scientifique** : Les projets déposés seront soumis pour expertise scientifique à un expert extérieur à la région.
3. **Instructions par les services de la SPL et de la Région** : sur la base de l'expertise scientifique et des objectifs de l'appel à projets B.E.A.U.T.O.U.R.
4. **Avis du Conseil Scientifique** : Les résultats de ces expertises scientifiques et de l'instruction technique seront soumis pour avis aux membres du conseil scientifique. Le conseil scientifique pourra préconiser des évolutions sur les projets sélectionnés en fonction de leur qualité scientifique et de leur adéquation aux objectifs du présent appel à projets.
5. **Instructions par les services de la SPL et de la Région** : en fonction de l'avis du conseil scientifique adaptation et construction de la maquette financière avec le partenaire référent.
6. **Décision finale** : Un comité d'élus sélectionnera les projets à retenir définitivement au mois de janvier 2016. Les propositions seront soumises au vote de la Commission permanente du Conseil régional lors d'une de ses séances de début 2016.

### **3 - Le calendrier de l'appel à projets**

<b>Dates</b>	<b>Actions</b>
<b>juillet 2015</b>	<b>Lancement de l'appel à projets 2016</b>
<b>1ère quinzaine de novembre</b>	<b>Date limite de dépôt des dossiers complets par mail</b>
<b>1ère quinzaine de novembre</b>	<b>Date limite de dépôt des dossiers complets, par voie postale</b>
<b>mi-novembre 2015 à mi-janvier 2016</b>	<b>Expertise scientifique (audit externe), instruction par la SPL et les services de la Région</b>
<b>1ère quinzaine de février 2016</b>	<b>Conseil Scientifique</b>
<b>Mars 2016</b>	<b>Décision de principe de la Région</b>